Décision 03-D-66 du 23 décembre 2003

relative aux pratiques mises en œuvre par la société Renault et le Groupement des Concessionnaires Renault (GCR) dans le secteur de la distribution automobile

Posted on: 08 janvier 2004 | Secteur(s):

INDUSTRIE

Présentation de la décision

Informations sur la décision

_					
O	ric	nır	e	de	la

saisine

Syndicat des Professionnels Européens

de l'Automobile (SPEA)

Dispositif(s)

Pratique non établie

Entreprise(s)

concernée(s)

PSA, Renault, Nissan, Conseil National des

Professions de l'Automobile (CNPA)

Lire

le texte intégral de la décision